

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

12 avril 2010 - Ranspach le Bas

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

## Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- OTT Danièle, Leymen
- TROENDLE Catherine, Ranspach le Bas
- GROELLY Caroline, Neuwiller
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- RUNSER Monique, Folgensbourg
- PAPA Antoine, Folgensbourg
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- NIGLIS Christiane, Wentzwiller
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- MERTZ Véronique, Knoeringue
- KEMPF Christine, Ranspach-le-Bas
- OSER Patrick, Leymen
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
- CHENUT Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas
- HAAB Monique, Hagenthal-le-Bas
- WOLGENSINGER, Michelbach-le-Haut

**Assiste :** Frédérique Miesch - Agent de développement

**Excusés :** SCHMITT Fernand, BUBENDORFF Catherine, CONTARATO Tiziano, LATSCHA Martine

**Secrétaire de séance :**

## Ordre du jour :

**I/ Approbation du PV du conseil du 29 mars 2010**

**II/ Environnement - Cadre de vie**

Réductions OM OC

Déchetterie de Michelbach le Haut : avenant au marché Scanzi

**III/ Finances**

Vote du budget général

Vote du budget annexe zone d'activités d'Attenschwiller

Vote des taux d'imposition

Avenant au marché Alsa Taxi

**IV/ Divers**

Convention de mise à disposition de locaux - communes d'Attenschwiller et de Michelbach le Haut

Mme le Maire Catherine Troendle ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil.

Mr le Président s'associe aux salutations de Mme Troendle et précise que la séance sera consacrée à l'approbation du budget général de la collectivité et du budget zone d'activité.

**I/ Approbation du PV du conseil du 29 mars 2010**

Le Président demande à l'ensemble des membres s'il y a des remarques sur le compte rendu du 29 mars 2010. Aucune remarque n'est formulée et le PV du conseil du 29 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

## II/ Environnement – Cadre de vie

### 1. Réductions Ordures Ménagères

Mme OTT Danièle expose la liste des réductions ordures ménagères à accorder :

OUI les explications de Mme OTT Danièle, quant aux réductions à accorder

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**DECIDE** d'accorder les réductions Ordures Ménagères suivantes :

#### NEUWILLER

NOM	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
WEISSWANGE Holger	68220	NEUWILLER	2009-036-01897	31.00 €	départ 1 personne

#### HAGENTHAL LE HAUT

NOM	CODE POSTAL	COMMUNE	N° FACTURE	REDUCTION	CAUSE
YVARS Emmanuel	68110	ILLZACH	2009-036-015037	69.00 €	départ 1e semestre 09

#### Michelbach le Haut

NOM	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
GRENET Olivier	68220	Michelbach le Haut	2009	35.00 €	Départ fin mars

**CHARGE** le Président de régler toutes modalités nécessaires

### 2. Avenant N°1 au marché Scanzi – réalisation de la déchetterie de Michelbach le Haut

Monsieur le Président expose qu'une réunion s'est tenue récemment avec l'entreprise Scanzi et la DDE pour faire le point sur le déroulement du chantier déchetterie Michelbach le Haut. L'entreprise a fait valoir que certains travaux ont été réalisés. Ces travaux étaient nécessaires mais pas clairement spécifiés dans le cahier des charges. Le maître d'œuvre a reconnu que des imprécisions existaient dans le cahier des charges et que l'entreprise est dans son bon droit en demandant le paiement de ces prestations. Le montant des prestations supplémentaires se chiffre à 8 240.83 € HT. Le conseil communautaire doit donc approuver l'avenant N°1 et porter ainsi le montant du marché à 260 704.83 € HT en lieu et place de 252 500 € HT.

Monsieur le Président précise qu'au cours de cette réunion, le point a également été fait sur les pénalités de retard qui seraient infligées à l'entreprise conformément aux dispositions du marché. En effet, l'entreprise a pris beaucoup de retard dans la livraison du bac à huile et la réalisation des travaux d'aménagement du local gardien. Par conséquent, des pénalités à hauteur de 7 236.76 € HT seront retenues sur le montant à payer.

Au final, le dépassement réel du marché de travaux est donc de 967.07 € Ht. Le président rappelle que l'opération se chiffrait à 288 000 € au total et donne lecture du plan de financement final.

#### Dépenses

- Travaux :	▪ Lot 1 :	302 957.07€
	▪ Lot 2 :	17 587.18€
- Maîtrise d'œuvre :		20 000€
- Contrôle SPS :		4 000€
		<b>344 544.25€ TTC</b>

#### Recettes

- Etat (DDR) :	90 000€
- CG68 :	66 000€
- ADEME :	44 000€
- Agence de l'eau :	10 000€
- FCTVA :	51 681€
	<b>258 000€ TTC</b>

**Reste à charge de la Porte du Sundgau : 86 544.25€**

**OUI** les explications de Monsieur le Président concernant les travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise SCANZI dans le cadre de la création de la déchetterie de Michelbach le Haut

**VU** le projet d'avenant soumis par la Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin, maître d'œuvre de l'opération Déchetterie de Michelbach le Haut

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**ACCEPTE** l'avenant N°1 au marché SCANZI pour la réalisation de la déchetterie de Michelbach le Haut pour un montant de 8 204.83 € HT portant ainsi le marché à un montant total de 260 704.83 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 et à réaliser toutes démarches utiles

### **III. Finances**

#### **1. Budget général 2010 de la Porte du Sundgau**

Monsieur le Président expose que ce budget a été présenté à la commission Finances le 31 mars dernier. Le budget prend en compte les principaux projets d'investissement que la Porte du Sundgau a acté à savoir la réalisation de la gendarmerie d'Hagenthal, la réalisation du giratoire d'entrée de la zone d'activité d'Attenschwiller, la finalisation de l'aménagement du local administratif d'Attenschwiller. En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses sont stables dans leur ensemble. Par conséquent, la commission finances propose que les taux d'imposition locale restent inchangés pour l'année 2010 compte tenu des recettes prévisionnelles et de l'excédent prévisionnel de fonctionnement de l'année 2009. Il est rappelé que cet excédent de fonctionnement qui se chiffre aux alentours de 270 000 € est conservé pour pallier une commercialisation tardive de la zone d'activité d'Attenschwiller.

Melle Miesch expose les principaux postes de dépenses et de recettes.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le montant total des dépenses et recettes se chiffre à 1 246 225 €. Le budget est voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1, il est voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement. Le budget est voté sans les chapitres « opérations d'équipement » et sans vote formel sur chacun des chapitres.

En section de fonctionnement, rubrique dépenses, le chapitre 011 qui regroupe les charges à caractère général s'élève à 187 600 €. Ce chapitre regroupe les principales dépenses suivantes : Entretien de voies et réseaux (contrats de balayage, d'entretien de l'éclairage public, curage des tabourets siphons) pour 84 000 €, locations immobilières pour 15 000 € (siège d'Attenschwiller et prévision loyer pour la gendarmerie - ancien local poste d'Hagenthal), 11 500 € pour les concours divers - participation à ETB.

Au chapitre 012 - charges de personnel : 205 000 €. Cette somme correspond à l'équipe administrative, aux personnels employés en contrat aidé en service dans les déchetteries et en qualité d'ouvrier intercommunal. A signaler qu'une pénalité de 7 000 € devra être payée par la Porte du Sundgau car au 1<sup>er</sup> janvier 2009, nous ne disposons pas de personnes handicapées au sein de notre effectif (somme provisionnée à l'article 6558).

Le chapitre 65 regroupant les autres charges de gestion courante est également stable à 107 795 € principalement destiné au financement des indemnités des élus, aux cotisations pour les brigades vertes que la CCPS paie en lieu et place des communes et le SCOT ainsi que le versement de subventions associatives.

Le chapitre 66 est, pour sa part, en augmentation significative compte tenu des prêts que la collectivité contracte pour le financement des projets d'investissement : gendarmerie, rond point de la zone. Le montant du chapitre est porté à 50 900 €.

En ce qui concerne les prêts contractés par la Porte du Sundgau, le Président précise les montants, caractéristiques et objets desdits prêts :

- 135 000 € contractés en 2008 auprès de la caisse d'épargne pour l'acquisition du foncier de Folgensbourg - 4.69 % taux fixe sur 20 ans

- 250 000 € contractés en 2009 auprès du crédit mutuel pour les travaux de construction de la gendarmerie - 3.76 % taux fixe sur 30 ans
- 200 000 € contractés en 2009 auprès de la banque populaire pour l'acquisition du foncier de la gendarmerie - 4.11% taux fixe sur 30 ans.

Une somme de 614 000 € est inscrite à l'article 67441 en vue de financer le budget annexe enfance-jeunesse. Une somme de 3 830 € est provisionnée en dépenses imprévues de fonctionnement. Un virement à la section de fonctionnement est provisionné à hauteur de 44 300 € et 32 800 € sont destinés à l'amortissement des immobilisations.

Au niveau des recettes de fonctionnement, 20 000 € seront perçus au titre du remboursement des frais pour agents en maladie et maternité. 16 050 € d'aide seront perçus pour l'emploi des personnels en insertion. 60 000 € seront remboursés par les budgets annexes OM et Enfance jeunesse pour les dépenses supportées par le budget général et qui les concernent. 18 500 € de remboursement des communes pour le diagnostic accessibilité.

Le produit de l'imposition locale est de 454 500 €, 188 000 € seront versés au titre de la DGE, 25 000 € au titre de la dotation de compensation, 28 000 € de la part du conseil général pour les aides aux agents de développement employés par la structure et le fonctionnement du TAD, 50 000 € du fonds départemental de taxe professionnelle et enfin 374 000 € de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse.

En section d'investissement, au titre des dépenses, le montant total de la section s'établit à 2 151 734 € compte tenu des restes à réaliser : 117 500 € sont destinés à l'aménagement du rond point de la zone d'activité, 5 530 € sont destinés à finaliser l'agencement et l'équipement du siège d'Attenschwiller, 1 940 350 € pour l'opération gendarmerie.

Les recettes sont principalement constituées du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 44 300 €, des prêts à contracter et des subventions afférentes aux opérations (gendarmerie, rond point...)

Monsieur PAPA souhaite relever le coût de fonctionnement du service enfance jeunesse. Il reconnaît l'intérêt de ces services mais souhaiterait que le désengagement progressif de la CAF soit pallié par les utilisateurs et non pas par l'ensemble des contribuables. Il relève que ce poste de dépense grève de manière très importante le budget de la collectivité.

Monsieur le Président lui répond que c'est un choix politique qui a été réalisé et que nous devons l'assumer. Il rappelle également que les crèches contribuent fortement à la vitalité de notre territoire, en l'absence de ces services moins de familles viendraient s'installer, des fermetures de classe plus importantes seraient réalisées. A ce sujet, Monsieur Hohler prend la parole pour confirmer que la commune de Neuwiller est dans l'obligation de proposer un service de périscolaire si elle ne souhaite pas qu'une classe ferme.

Mme Ott précise que tous les services à la personne ont un coût, si la Porte du Sundgau se lance dans les services aux aînés, il y aura également un reste à charge.

Mme Troendle prend la parole pour expliquer que la solution de demander une participation plus importante aux parents a déjà été envisagée mais elle entraînerait automatiquement une baisse de la participation de la CAF dans la prise en charge du déficit de fonctionnement.

Monsieur le Président précise que la Porte du Sundgau a également lancé le projet de zone d'activité en vue de trouver des recettes nouvelles pour pallier le désengagement de la CAF et réfléchir à de nouveaux services.

Monsieur Ackermann pense qu'il serait bon de réfléchir à ces questions à une dimension supérieure, il faudrait envisager de mutualiser les services enfance avec le secteur de St Louis, d'autant plus que compte tenu de la nouvelle entité intercommunale de Mulhouse, il serait judicieux de s'organiser. Mme Troendle répond que la CC3F ne dispose pas de cette compétence petite enfance en raison du coût mais qu'elle assume le coût du Distribus et de la future piscine qui est également très important. En tout état de cause, en cas de fusion, les compétences sont discutées et les compétences qui ne sont pas reprises par la nouvelle entité seront gérées par un syndicat propre au territoire. Par ailleurs, les 3 comcoms (Porte du Sundgau, 3 Frontières et Pays de Sierentz) ont déjà une habitude de travail au sein du Pays de St Louis et sont toutes conscientes qu'à l'avenir la fusion et le regroupement des structures intercommunales seront fortement encouragés.

Madame Groelly s'interroge sur les frais d'investissement réalisés par la Porte du Sundgau dans le bâtiment du siège. Elle relève que les dépenses touchant au bâtiment devraient être prises en charge par le

propriétaire et non le locataire. Il lui est répondu qu'il s'agit de dépenses pour mettre en conformité le bâtiment par rapport aux besoins propres de la CCPS (local archives, détecteur incendie...). Une participation pourrait être demandée à la commune si la CCPS n'avait pas le temps d'amortir ces dépenses.

Monsieur Ackermann relève que c'est la Commune d'Hagenthal le Bas qui a pris en charge les dépenses afférentes au bâtiment de la mairie lorsque la Porte du Sundgau l'occupait. Melle Miesch lui répond par la négative et le renvoie aux précédentes séances du conseil communautaire où la Porte du Sundgau a décidé de céder à l'euro symbolique un certain nombre d'aménagements (armoires intégrées, réseau téléphonique...)

**OUI** les explications de Melle Frédérique Miesch relatives aux postes de dépenses et de recettes du budget général

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés

**APPROUVE** le Budget général 2010 ci -annexé.

**PRECISE** que le budget est voté sans reprise anticipée des résultats, par chapitre et sans vote formel sur les opérations

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

## 2. Vote des taux d'imposition 2010

Monsieur le Président donne lecture des bases et des taux. Il propose au conseil de suivre la position de la commission Finances, à savoir ne pas procéder à une hausse des taux pour l'année 2010.

	Bases notifiées	Taux	Produit
Taxe d'habitation	9 857 000	2.06 %	203 054
Taxe foncière	6 958 000	2.47 %	162 970
Taxe foncière non bâties	337 600	11.42 %	38 553
<b>TOTAL</b>			<b>404 579 €</b>

La compensation territoriale au titre de la taxe professionnelle est de 50 267 €. La compensation relais (Taxe professionnelle) est de 50 267 € à laquelle s'ajoute 7 243 € d'allocations compensatrices. A noter qu'un prélèvement de 3 168 € est réalisé au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée.

Le total prévisionnel des recettes de l'imposition locale est donc de 458 921 €.

L'assemblée après avoir pris connaissance de l'état de notification des bases et des recettes prévisionnelles des taxes directes locales pour l'année 2010,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DECIDE** de retenir les taux suivants pour l'année 2010

Taux de taxe d'habitation	:	2.06%
Taux de taxe foncière	:	2.47%
Taux de taxe sur le foncier non bâti	:	11.42%

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

## 3. Budget zone d'activités intercommunales d'Attenschwiller 2010

Monsieur le Président précise que le budget comprend l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des travaux de la zone (travaux VRD, éclairage public, assainissement), les frais liés aux acquisitions foncières, les frais financiers compte tenu de la souscription d'un crédit relais pour préfinancer les travaux, les frais liés à la promotion de la zone pour favoriser sa commercialisation.

Monsieur le Président informe le conseil que des démarches sont en cours avec le CAHR pour que cet organisme assure la promotion de notre zone, des contacts ont également été pris avec des instances suisses spécialisées dans l'implantation d'entreprises. L'entreprise Bubendorff, déjà présente sur le site a confirmé son intérêt

pour acquérir une parcelle d'un hectare. La commission finances sera donc amenée à se réunir prochainement pour travailler sur le prix de vente. Monsieur le Président regrette que le conseil général n'ait pas encore statué sur le subventionnement de ce projet car il est difficile pour la collectivité d'établir un prix de vente si nous ne connaissons pas les subventions à percevoir. Monsieur le Président rassure l'assemblée en précisant que les entreprises qui cherchent à s'implanter font davantage leur choix en fonction des potentialités et services offerts par un site qu'en fonction d'un prix de l'are.

Il conviendra également de réfléchir sur un cahier des charges que les entreprises devront respecter : prescriptions architecturales et environnementales, délai pour engager un projet de construction faute de quoi une rétrocession du foncier au bénéfice de la Porte du Sundgau sera mise en place...

La section d'investissement du budget annexe zone d'activité s'établit à 818 620 € et la section de fonctionnement à 1 035 500 €.

**OUI** les explications de Mademoiselle Miesch, agent de développement ainsi que les explications données par Le Président, Monsieur Denis Wiederkehr

**Vu** la délibération du 2 mars 2009 décidant de la création d'un budget annexe pour la zone d'activité d'Attenschwiller

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**APPROUVE** le Budget annexe zone d'activité 2010 ci -annexé.

**PRECISE** que le budget est voté en HT

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

#### **4. Avenant N°3 au marché Alsa Taxi - Transport à la demande**

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2007 attribuant le marché d'exploitation du Transport à la demande à l'entreprise Alsa Taxi de St Louis

**Vu** la révision du prix du Kilomètre des taxis fixés par arrêté préfectoral

**Vu** la proposition de prix compte tenu de l'application de ce nouveau tarif

**OUI** l'exposé de Melle Frédérique Miesch précisant que le prix du kilomètre sera dorénavant de 1.50 € TTC le kilomètre contre 1,48 € TTC précédemment

**Après en avoir délibéré**, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**APPROUVE** le projet d'avenant n°3 au marché Alsa Taxi de Transport A la Demande ,

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant N° 3 avec l'entreprise Alsa taxi

**CHARGE** le Président de régler toutes formalités nécessaires

Monsieur Roland Ackermann souhaiterait qu'un point soit fait sur l'utilisation du service TAD et souhaiterait savoir si le service est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le Président lui répond qu'un bilan sur le fonctionnement du TAD sera fait lors du prochain conseil programmé le 3 mai 2010. Par ailleurs, en ce qui concerne la prise en charge des personnes à mobilité réduite, l'entreprise attributaire du marché ne dispose pas de l'équipement nécessaire mais sous-traite directement cette prestation auprès des établissements Ketterlin (Taxi Hagenthal), le service est donc organisé pour répondre favorablement à ces demandes spécifiques.

#### **5. Conventions de mise à disposition de locaux - Communes d'Attenschwiller et de Michelbach le Haut**

##### **a. Convention de mise à disposition de locaux - Michelbach le Haut**

**Vu** le besoin pour le Relais Assistantes Maternelles Tom Pouce de disposer d'une salle pour le déroulement d'activités d'éveil et la rencontre régulière des assistantes maternelles,

**Etant donné que** la Commune de Michelbach le Haut dispose de locaux adéquats,

**Vu** la première convention de mise à disposition signée en septembre 2007,

**Après en avoir délibéré**,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition à titre gracieux, des locaux périscolaires situés sous l'école de Michelbach le Haut, au bénéfice de la CCPS pour le déroulement des animations dispensées par le Relais Assistantes Maternelles,

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention,

**CHARGE** le Président de régler toutes formalités nécessaires

**b. Convention de mise à disposition de locaux - Attenschwiller**

**Vu** le besoin pour la CCPS de disposer d'une salle pour le déroulement de cours et formations (informatique, sophrologie, anglais,...) dispensés par l'APA et l'Université Populaire,

**Etant donné que** la Commune d'Attenschwiller dispose de locaux adéquats,

**Vu** le projet de convention de mise à disposition,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition à titre gracieux, d'une salle située sous la Mairie d'Attenschwiller, au bénéfice de la CCPS pour le déroulement des cours et formations dispensés par l'APA et l'UP,

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention,

**CHARGE** le Président de régler toutes formalités nécessaires

Monsieur Ackermann souligne que la commune de Hagenthal le Bas est prête à mettre à disposition gracieusement la salle du conseil municipal pour la tenue de cours informatiques. La municipalité souhaite vraiment que des activités soient maintenues dans la commune malgré le départ des services administratifs de la Porte du Sundgau. L'information sera relayée à l'animateur et aux professeurs dispensant les cours pour étudier cette possibilité.

Pour sa part, Monsieur Baumgartner pense qu'il est judicieux que les cours aient lieu à Attenschwiller car la position est centrale par rapport au territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures. Mme le sénateur Maire invite les membres du conseil à partager le verre de l'amitié offert par la municipalité.